

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2022-10-CL

DECISION N° 2022/40 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE TOTEMS DEVANT LES ECOLES

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville de Grand Couronne souhaite la mise en place d'une signalisation tout en couleur pour indiquer les écoles.

Une manière ludique mais très efficace d'assurer une bonne signalisation pour la sécurité et la protection des enfants aux abords de toutes les écoles, et notamment lors de la traversée de passages protégés.

En attirant l'attention des enfants et surtout des conducteurs, ce totem incite naturellement à la prudence et à ralentir.

Il contribue à une meilleure prévention et protection des enfants et limite ainsi le nombre d'accidents impliquant de jeunes piétons.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours et son montant s'élève à 16 135 € HT.

Considérant les dépenses d'un montant de 16 135 € HT pour le projet de totem devant les écoles

Décide,

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2022-10-CL

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours de la Métropole dans le cadre du FACIL pour cet investissement évalué à 16 135 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 21 octobre 2022

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20221024-DEC-2022-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2022

Publication : 25/10/2022